



Pour qui sont ces loyers?

Par **AliBobo**, le **10/09/2013** à **07:11**

Bonjour

j'ai signé un compromis de vente le 01/09/13 devant notaire, l'acquéreur désirant profiter de la rentrée des étudiants m'a demandé si il pouvait rechercher un locataire, l'ayant trouvé, je dois signer le bail dans quelques jours, l'appartement restant ma propriété jusqu'à la signature de l'acte de vente, vers fin octobre.

jusqu'à cette date à qui reviennent les loyers?

Merci

Par **janus2fr**, le **10/09/2013** à **08:18**

Bonjour,

Vous prenez de gros risques en acceptant de prendre un locataire avant la conclusion de la vente.

Imaginez que la vente ne se fasse finalement pas !

Vous vous retrouveriez avec un locataire dans les lieux à gérer et un appartement difficilement vendable puisque occupé par un locataire.